

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2026**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 – PRESENTS : 8 – VOTANTS : 11

Pouvoirs : Mr David MONIER à Mr Franck DENTRESSANGLE  
Mme Marion BISLEAU à Mme Alexandra LATHIERE  
Mme Marine THIBAUD à Mr Daniel MACQ

**OBJET : Elections des Sénatoriales  
Délibération 2026–20**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;*

*Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2026. Le Conseil Municipal est appelé à désigner :*

- 1 Délégué Titulaire et 3 Suppléants.
- L'élection se faire au scrutin secret, sans débat et à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au second tour s'il y a lieu.

*Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal a élu :*

**a) Délégué Titulaire :**

- Mme Marianne DELARIVIERE - 11 Voix

**b) Délégués Suppléants :**

- 1<sup>er</sup> suppléant – Mr Thomas ABONNEAU – 11 Voix
- 2<sup>ème</sup> suppléant - Mme Marion BISLEAU – 11 Voix
- 3<sup>ème</sup> suppléant - Mr Franck DENTRESSANGLE – 11 Voix

**OBJET : Désignation du Représentant au Secteur Territorial Energies du SEHV  
Délibération 2026–21**

*Monsieur le Maire rappelle la délibération 2026-07 concernant l'élection des Représentants au Secteur Territorial Energies du SEHV.*

*Monsieur François LEBLOND a été par la délibération citée ci-dessus nommé pour représenter la commune au sein du SEHV.*

*Il convient de désigner un représentant suite à la démission de Mr François LEBLOND pour siéger au sein du SEHV.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DESIGNE** Mr Thomas ABONNEAU pour représenter la commune de Les Billanges au Secteur Territorial Energie du SEHV
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : Subventions aux Associations pour 2026  
Délibération 2026–22**

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de verser une subvention aux associations suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
ACCA Les Billanges	550.00 €
ASPLB	550.00 €
Cheek to Cheek	550.00 €
Comité des Fêtes Les Billanges	550.00 €
Comité des Fêtes : feu d'artifice	1 400.00 €
Culture et Loisirs aux Billanges	550.00 €
Les Costaudes	550.00 €
L'Ecrin d'érione	200.00 €

**OBJET : Convention de Fourrière avec la SPA : Enlèvement et Garde des Animaux**  
**Délibération 2026-23**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec la SPA concernant l'enlèvement et la garde des animaux pour l'année 2026.

Monsieur le Maire précise que cette convention est établie pour une durée d'un an. Le tarif est de 1.22 € par habitant (302 habitants sur la commune) soit 368.44€ pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** le projet de convention proposé ainsi que la tarification.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA

**OBJET : Devis Caméra + Serveur NAS**  
**Délibération 2026-24**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les devis concernant l'achats et l'installations d'une caméra au sein du bureau du secrétariat de mairie, ainsi d'un serveur NAS de la société INFORMATIQUE MAINTENANCE SERVICES – 29 rue Atlantis – Parc D'Ester- Bat Cassiopée - 87069 LIMOGES et d'effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR)

- Montant du devis de la caméra : 660.00 € HT
- Montant du devis du serveur NAS : 1 644.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la proposition de Mr le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents

**OBJET : Colis des Aînés 2026**  
**Délibération 2026-25**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée de renouveler la distribution d'un colis aux personnes domiciliées sur la commune, ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire propose un colis d'un montant maximal de 30.00 € chez VERGONZANNE – 5 Soufflenheim – 87240 AMBAZAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**

- **ACCEPTE** la proposition du colis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**La séance est levée à 9h20**